



TARIF 2026-2027 DE LOCATION DES LOCAUX de la Maison du Cœur à Maxéville

Principe de tarification - Règles générales

- 1 - Pour toute location, la durée minimum de location est de 2h.
- 2 - L'heure de la location s'entend avec le temps de préparation de l'activité et le temps de rangement post activité.
- 3 - Lorsque la durée réelle d'occupation dépasse la durée prévue dans la présente convention (8 heures pour une location journalière, 4h pour une ½ journée), les heures supplémentaires sont facturées au tarif horaire.
- 4 - Les heures d'occupation réelles sont déclarées par le locataire post location par mail à lamaisonducoeur54@gmail.com avant le 10 du mois suivant.
- 5 - Les activités de l'association la Maison du Cœur et celles d'Heartfulness sont prioritaires par rapport à celles de toute autre entité souhaitant louer.

Tarification des locations

Les tarifs sont toutes charges comprises. Le jardinet peut être mis à disposition sur demande et selon disponibilité.

Location ponctuelle	Horaire	½ journée (4h)	Journée (8h)
Salle d'activités avec sa mezzanine (62 m2 – capacité d'accueil 17 personnes)	20 €/h (mini 2 heures)	70 €	120 €
Salle de soins 1 ou 2 (environ 16 m2)		30 €	60 €

Location annuelle (30 semaines minimum)	Horaire	½ journée (4h)	Journée (8h)
Salle d'activités avec sa mezzanine (62 m2 – capacité d'accueil 17 personnes)	15 €/h (mini 2 heures)	50 €	100 €
Salle de soins 1 ou 2 (environ 16 m2)		60 € par mois	120 € par mois

Tout enseignant/praticien et toute personne pratiquant une activité régulière paient une adhésion annuelle individuelle de 15€ à la Maison du Cœur.

Pour une association, l'adhésion annuelle est de 150€.